

DÉPARTEMENT <b>Val d'Oise</b>
CANTON <b>L'Isle-Adam</b>
COMMUNE <b>Asnières-sur-Oise</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE  
EN DATE DU 03 janvier 2022

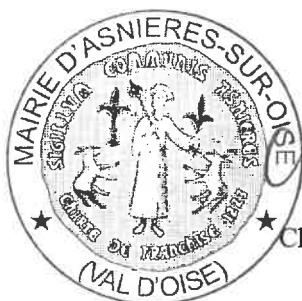
-----  
N° 2

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 Mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE :

De renoncer au droit de préemption sur les terrains cadastrés AH 391, AH 393, d'une contenance totale de 896 m<sup>2</sup> sis 27 rue des Marais, Hameau de Baillon et appartenant à Madame MORINI.



Le Maire,

*Claude Krieguer*  
Claude KRIEQUER